

Construisons ensemble l'évolution de nos métiers vers une dimension environnementale

Les certifications ou labels environnementaux tels que HQE, BREEAM ou LEED ont permis d'engager des réflexions autour de l'approche environnementale des opérations de construction à partir de la fin des années 90. Pourtant, notre filière est restée majoritairement confrontée à des visions purement énergétiques poussées par des réglementations essentiellement orientées autour de cet unique enjeu. L'entrée en vigueur de la Réglementation Environnementale (RE2020) au 1^{er} janvier 2022 doit apporter une première évolution notable avec la réalisation d'études ACV pour toutes les opérations résidentielles dans un premier temps. On peut toutefois regretter que la question de la qualité des environnements intérieurs reste encore limitée au seul confort thermique d'été. Les problématiques de santé publique liées à un traitement insuffisant et/ou à une faiblesse des taux de renouvellement d'air ont pourtant mis en exergue la nécessité d'une meilleure maîtrise de la qualité de l'air intérieur des logements et des locaux d'activités. Une modernisation de « l'arrêté de 1982 modifié » qui passera le cap du « jeune quadra » l'an prochain semble donc inévitable.

Nos entreprises doivent donc s'inscrire dans ce mouvement en abordant les ouvrages et solutions techniques en tenant compte de tous les impacts environnementaux et de leur interdépendance, y compris l'économie circulaire.

Les établissements d'enseignement supérieur ont déjà engagé cette mutation. Ils ne forment plus des ingénieurs thermiciens mais des ingénieurs en efficacité énergétique et environnementale. Certains le regretteront sans doute mais cela offre une dimension plus large et incontournable à nos métiers.

De son côté, l'AICVF, missionnée par l'ADEME, produira un certain nombre d'outils dont une mallette pédagogique pour mieux appréhender la RE2020. Ces outils seront mis à disposition de l'ensemble des filières du bâtiment de façon échelonnée sur le dernier trimestre 2021. Ils seront téléchargeables sur le site de l'association. Donc surtout, restez connectés !



«L'AICVF produira une mallette pédagogique pour mieux appréhender la RE 2020.»

MOHAMED ABDELMOUMENE, INGÉNIEUR THERMICIEN, PRÉSIDENT DU COMITÉ TECHNIQUE DE L'AICVF



COLLOQUE AICVF PRÉFABRICATION

Paris le 23 septembre

ENERJ MEETING

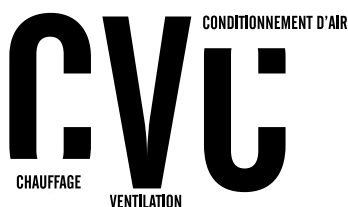
Paris le 7 septembre

ENERJ MEETING

Nantes le 28 septembre

CONGRÈS USH

Bordeaux du 28 au 30 septembre



LA REVUE DES CLIMATICIENS

66, rue de Rome · 75008 Paris

Tél. : 01 53 04 36 10

Fax : 01 42 94 04 54

www.aicvf.org

revue@aicvf.net

ÉDITION

Directeur de la publication :

Michel Duclos

Rédacteur en chef :

Alain Bodin

Comité de rédaction : Charles Arquin, Franck Benassis, Paul Bréjon, François Cagan, Jacques Daliphard, Solène Duprat, Christian Feldmann, Frédéric Maspip, José Naveteur, Caroline Ovigian, Pierre Picard

Chargé de mission : Michel Laval

RÉALISATION

Éditions Parisiennes SAS (Edipa)

6, passage Tenaille

75014 Paris

Tél. : 01 45 40 30 60

Fax : 01 45 40 30 61

contact@edipa.fr

www.lebatimentperformant.fr

Conception graphique : Julien Josset

Les articles publiés sont sélectionnés avec soin en regard de leur intérêt pour les professionnels de la climatique ; les auteurs expriment en toute liberté leur point de vue et ni l'AICVF ni Pyc Média ne sauraient être tenus responsables des articles publiés, ceux-ci relevant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon.

Seules sont autorisées, d'une part les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 11 mars 1957 - art. 40 et 41 et Code pénal art. 425).



Association des ingénieurs
et techniciens en climatique
ventilation et froid

CLIM'AGORA 04

• La profession sous le vent de la RE 2020

QUESTIONS À 06

• Bernard Aulagne, président de l'association Coénove

PROFESSION 08

• Nouveau DPE et RE 2020 : le décryptage de l'AICVF

• Hommages à Michel Missenard et Michel Raoult

• BDR Thermea et l'hydrogène
Vision et actions

AVIS D'EXPERTS 13

• Acoustique des équipements

• Smart Readiness Indicator pour les bâtiments : intégration dans le CPE Aldren

• 65^{ème} Assemblée générale de REHVA

DOSSIER I 20

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS L'INDUSTRIE

DOSSIER II 46

LABELS ET CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES DU BÂTIMENT

RÉGLEMENTATION 58

Le décret BACS, ou la régulation et GTB au service de la performance

INNOV' & CLAIRE 60

Une sélection de produits et solutions nominés dans le cadre du premier prix AICVF de l'innovation



**Atelier de fusion
en fonderie :
réchauffage
de poches
Photo GRDF
(libre de droits)**